



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG-65

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Laura HOURMAN

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Laura HOURMAN, conseillère municipale, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

M. Filsdard MBALOULA MABONZO et Mme Leandra ARAUJO DE OLIVEIRA à 14h30

Le samedi 4 avril 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 3 avril 2026



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260403-VI-AR-2026-DG65-A1
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Publié le : - 3 AVR. 2026